

2002/2007

Micro-Chek 11 S-711

AGENT ANTIMOISSURE INDUSTRIEL

GARANTIE:

N-Octyl-2-isothiazolin-4 one-3 4%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 24923  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  
POISON CORROSIF

MATIÈRE CORROSIVE POUR LES YEUX  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: KG

FERRO CHEMICALS GROUP, POLYMER ADDITIVES DIVISION, FERRO CORPORATION  
7050 KRICK ROAD  
WALTON HILLS, OHIO  
44146

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer à grande eau et consulter un médecin.

INHALATION: Placer immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, commencer la respiration artificielle. Si la victime a de la difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver la peau contaminée à grande eau et au savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INGESTION: Faire boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit et consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais tenter de faire avaler quoi que ce soit si la victime n'est pas consciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :  
DES LÉSIONS PROBABLES DES MUQUEUSES POURRAIENT CONTRE-  
INDIQUER UN LAVAGE GASTRIQUE. IL POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE DE  
PRENDRE DES MESURES EN CAS D'ÉTAT DE CHOC, DE DÉPRESSION  
RESPIRATOIRE OU DE CONVULSIONS.

MICRO-CHEK 11-S-711

*Précautions*

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGEREUX POUR LES HUMAINS (ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES)

DANGER

CAUSE DES LÉSIONS AUX YEUX ET L'IRRITATION DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou un écran facial et des gants à l'épreuve des produits chimiques pendant toute manutention du produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou brouillards. Conserver dans des récipients fermés. Ne pas ingérer. Utiliser dans un lieu suffisamment aéré. Bien se laver après toute manutention.

Risques pour l'environnement

Ce produit antiparasitaire est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les voies d'eau en nettoyant le matériel ou éliminant les résidus.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

==

Mode d'emploi  
comme agent de préservation des matériaux.

La quantité nécessaire de Micro-Chek 11-S-711 pour obtenir la protection adéquate dépend de la préparation particulière et des conditions d'utilisation en tant qu'agent de conservation. MICRO-CHECK est normalement efficace entre et 1% et 2.5 % de la préparation totale en poids. Cela correspond habituellement entre 2.0 et 4.5 parties pour cent de résine. Le taux réel dépend de la préparation particulière et devrait être assujettie à une vérification biologique.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Conserver dans un lieu sec.

#### ÉLIMINATION :

1. Bien rincer le récipient vide et verser le liquide de rinçage sur les lieux de traitement des résidus.
2. Suivre les règlements provinciaux/territoriaux en cas de nettoyage supplémentaire du récipient avant son élimination ou recyclage.
3. Éliminer le récipient conformément aux règlements provinciaux/territoriaux.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou le nettoyage en cas de déversement accidentel, consulter le bureau régional d'Environnement Canada ou le fabricant.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )